

Mairie de CHAMPAGNAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du n° 13-2020 du 2 octobre 2020 le Maire de la commune de CHAMPAGNAC a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de CHAMPAGNAC et l'abrogation de sa carte communale.

L'élaboration du PLU a pour objectif :

- Consolider la population communale,
- Conserver et renforcer la qualité du cadre de vie,
- Permettre l'accueil et le développement des activités économiques
- Préserver et mettre en valeur l'environnement.

M. Philippe BERTHET, demeurant 9 Rue Tony Bouffandeau 17100 SAINTES, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Poitiers.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de CHAMPAGNAC **du 27 octobre 2020 au 27 novembre 2020** inclus soit pendant 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les mardi et vendredi de 14h30 à 17h30, à l'exclusion des jours fériés.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de CHAMPAGNAC, les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **le mardi 27 octobre 2020 de 14 h 30 à 17 h 30,**
- **le mercredi 18 novembre 2020 de 9 h à 12 h,**
- **le vendredi 27 novembre 2020 de 14 h 40 à 17 h 30.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de CHAMPAGNAC et sur le site Internet : www.champagnac17.fr

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de CHAMPAGNAC – 1 Place Guy Publie 17500 CHAMPAGNAC soit en les envoyant pour courrier électronique à PLU@champagnac17.fr

Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de CHAMPAGNAC dès la publication du présent avis.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de CHAMPAGNAC et à la sous-préfecture de JONZAC pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet www.champagnac17.fr

À l'issue de l'instruction, le projet de PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal. Il se prononcera également par délibération sur l'abrogation de la carte communale.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Michel RODE, Maire, à la mairie de CHAMPAGNAC.